



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC

Pour information :

Aux permanents d'UDOGEC/UROGEC

Note d'information n°2012-14

Paris, le 15 octobre 2012

Objet : Modification des statuts du chef d'établissement du premier et du second degré

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joints, deux textes promulgués par la commission permanente du 21 septembre 2012 ainsi qu'une recommandation relative au cumul emploi-retraite.

Les deux textes promulgués :

- Le premier texte traite de la coordination dans un ensemble scolaire prévue par les statuts du chef d'établissement du premier degré et du second degré.
- Le second texte est une nouvelle rédaction de l'article 4.2.1.2 du statut du chef d'établissement du premier degré.

Ces deux textes sont d'application immédiate sous réserves des dispositions d'application prévues au point 4 du texte relatif à la coordination dans un ensemble scolaire.

La recommandation relative au cumul emploi-retraite pour un chef d'établissement, prise par la commission permanente fait suite à une proposition conjointe de la commission du statut du chef d'établissement du premier degré et de la commission du Statut du chef d'établissement du second degré.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie Lelièvre,
Secrétaire général FNOGEC